



FLUIDE D'ÉCHAPPEMENT DIESEL HD EXPERT™ (FED)

GARANTIE LIMITÉE

A. CONDITIONS

- a) Cette Garantie limitée (« **Garantie** ») s'applique uniquement aux Produits de fluide d'échappement diesel (FED) emballés de marque RECOCHEM HD EXPERT™ (chacun, un « **Produit** » et, collectivement, des « **Produits** »).
- b) Cette Garantie prend effet immédiatement lors de l'achat documenté et de l'utilisation appropriée du Produit, et est soumise aux exigences, aux limitations et aux exclusions décrites aux présentes.
- c) Le fabricant RECOCHEM INC. (« **RECOCHEM** ») garantit que le Produit est conforme, au moment de l'achat, aux Spécifications standard de RECOCHEM pour ces Produits (« **Spécifications** ») telles qu'elles se trouvent sur les sites Web de RECOCHEM ou d'autres documents officiels publiés par RECOCHEM. Les Produits sont destinés à être utilisés dans les moteurs diesel des véhicules et des équipements stationnaires (« **Équipement** ») équipés d'un Système de Réduction catalytique sélective (« **Système RCS** »). Les Produits sont certifiés par l'American Petroleum Institute (« **API** ») et répondent à la norme ISO 22241 en matière de pureté et de composition.
- d) La Garantie est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat (la « **Période de Garantie** »).
- e) Dans le cas où un Produit ne répond pas aux Spécifications pendant la Période de Garantie, RECOCHEM remplacera, à son gré, sans frais ou remboursera le prix d'achat du Produit non conforme. RECOCHEM garantit en outre au Propriétaire de l'Équipement (« **Propriétaire de l'Équipement** ») pour la Période de Garantie, que RECOCHEM peut, à son gré, accepter de payer pour réparer les dommages (pièces et main-d'œuvre seulement) au Système de RCS dans la mesure où les dommages sont, de l'avis exclusif de RECOCHEM, directement causés par le défaut du Produit de se conformer aux Spécifications, à condition que le Propriétaire de l'Équipement se conforme à toutes les Exigences (telles que définies ci-dessous) et dépose sa réclamation conformément au processus décrit aux présentes. **DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LE PAIEMENT DE TOUTE RÉCLAMATION EST LIMITÉ AU MOINDRE DU MONTANT DE L'ESTIMATION RÉÇUE OU DU MONTANT DE 1 000,00 \$ CA.**

B. CONDITIONS ET EXIGENCES D'ENTRETIEN

Pour être admissible à la couverture en vertu de la présente Garantie, le Propriétaire de l'Équipement doit se conformer à toutes les conditions et exigences d'entretien (les « **Exigences** ») énoncées ci-dessous :

- a) L'Équipement et son Système RCS respectent les recommandations d'entretien du fabricant du moteur et ont été correctement utilisés et entretenus conformément aux recommandations d'entretien du fabricant du moteur;
- b) Le Produit a été entreposé, transporté et utilisé conformément aux recommandations du fabricant du moteur ainsi qu'aux Spécifications et au mode d'emploi figurant sur l'étiquette du Produit; et
- c) Le véhicule et son Système RCS ont été utilisés dans des conditions normales de fonctionnement conformément aux recommandations et aux Spécifications du fabricant du moteur.

Recochem peut demander de la documentation démontrant la conformité aux Conditions énoncées aux points (a) à (c) ci-dessus, y compris la preuve d'achat du Produit.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI ET SAUF DANS LA MESURE INTERDITE POUR LES CONSOMMATEURS RÉSIDANT DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, CETTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE QUI S'APPLIQUE AUX PRODUITS ET ÉNONCE TOUTES LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE RECOCHEM. SAUF DISPOSITION EXPRESSE AUX PRÉSENTES, RECOCHEM NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT CONCERNANT LES PRODUITS, ET LES PRODUITS SONT FOURNIS « TELS QUELS » SANS AUCUNE GARANTIE OU CONDITION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES OU CONDITIONS IMPLICITES SUIVANTES : (I) QUALITÉ MARCHANDE; (II) APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER; (III) EXEMPTION DE DÉFAUTS; (IV) MARCHANDISES EN VRAC CORRESPONDANT ENTIÈREMENT À L'ÉCHANTILLON; (V) NON-CONTREFAÇON; ET (VI) DÉCOULANT DE L'USAGE DU COMMERCE OU DE LA CONDUITE HABITUELLE DES AFFAIRES. SAUF DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LOI, RECOCHEM N'AURA EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ ENVERS LE PROPRIÉTAIRE DE L'ÉQUIPEMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ POUR TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, PUNITIF OU EXEMPLAIRE, OU TOUTE PERTE DE REVENUS OU DE PROFIT, PERTE DE DONNÉES, OU TOUTE PERTE COMMERCIALE OU ÉCONOMIQUE DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES PRODUITS.



C. LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

Cette Garantie ne s'applique à aucun des éléments suivants :

- a) Réclamations qui découlent :
- i. de l'usure normale;
 - ii. de conditions préexistantes;
 - iii. d'une collision ou d'un accident;
 - iv. d'un défaut ou d'un rappel du fabricant;
 - v. de l'utilisation ou de l'installation inappropriée d'une pièce;
 - vi. de l'utilisation et de l'application inappropriées du Produit qui sont incompatibles avec les Spécifications et les recommandations du fabricant du moteur, les instructions sur l'étiquette du Produit ou les Spécifications; ou
 - vii. du défaut d'entretenir l'Équipement conformément aux spécifications et aux recommandations du fabricant du moteur, au mode d'emploi figurant sur l'étiquette du Produit ou aux Spécifications; ou
- b) Les réclamations qui sont couvertes par toute Garantie ou tout contrat de service offert par le vendeur ou le fabricant du véhicule ou tout autre tiers.

D. COMMENT DÉPOSER UNE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE

- a) Communiquez avec RECOCHEM en composant le 1 800 361-6030 ou en envoyant un courriel à customerservice-east@recochem.com dans les trente (30) jours suivant la manifestation du défaut et fournissez ce qui suit :
- i. Preuve d'achat du Produit;
 - ii. Si disponible, photo du Produit dans le contenant d'origine, montrant le code de lot du Produit qui se trouve sur l'épaule de la bouteille;
 - iii. Échantillon du Produit au moment de la manifestation du défaut (si un échantillon d'au moins 1 000 mL n'est pas fourni, la réclamation sera rejetée);
 - iv. Copie de l'immatriculation du véhicule ou d'une autre preuve de propriété;
 - v. Description de la ou des parties endommagées et déclaration du lieu de réparation documentant les dommages, le coût estimé de la réparation et la lecture de l'odomètre du véhicule;
 - vi. Documentation confirmant la condition énoncée aux points B. a) à c) ci-dessus; et
 - vii. Confirmation par le Propriétaire de l'Équipement qu'aucun autre produit n'a été ajouté au Produit.
- b) L'échantillon du Produit au moment de la manifestation du défaut doit être étiqueté et envoyé à l'adresse suivante :

**Recochem Inc. - Lab
604 22nd Avenue
Nisku, AB Canada T9E 7X6**

Assurez-vous que l'échantillon est d'au moins 1 000 mL. Inclure votre nom complet, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel.

- c) RECOCHEM peut, à sa discrétion et à ses frais, mener une enquête plus approfondie qui peut être nécessaire pour déterminer la cause du problème réclamé et l'admissibilité à la couverture de Garantie. Vous acceptez que nos décisions sur toutes les questions relatives à cette Garantie soient concluantes et vous acceptez de vous conformer à ces décisions.
- d) Si la réclamation est approuvée et que RECOCHEM choisit de payer la réparation du Produit non conforme, RECOCHEM effectuera le paiement après que la facture aura été soumise et que les réparations auront été effectuées.

DÉCEMBRE 2022



**FORMULÉ PAR RECOCHEM INC.
ALLIÉ DE VOTRE PARCOURS**

FED
FLUIDE D'ÉCHAPPEMENT DIESEL

HDEXPERT.COM